

Compte-rendu

du Conseil Municipal du 3 octobre 2014

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 5 SEPTEMBRE 2014 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'an deux mille quatorze et le trois du mois d'octobre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Amondans, régulièrement convoqué le 29 septembre 2014 par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie d'Amondans.

Étaient présents : MONNET Serge, JUSTE Hubert, LAMY Robert, WINNINGER André, NICOLET Cédric, HUGUENOTTE Huguette. Étaient excusés : GRANDIDIER Karine.

Le conseil de municipal approuve le compte-rendu de la séance du 5 septembre 2014.

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil a désigné M. Cédric NICOLET secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGUÉS INTERCOMMUNAUX

CCALL - Communauté de commune Amancey Loue Lison – 29 septembre 2014 (Serge Monnet, Hubert Juste)

Commission Socio-culturelle. Un bilan du festival des 2 rivières est présenté. La fréquentation a été très satisfaisante avec 351 entrées sur les 2 jours (soit 2985 €).

Le CFCMA a fait une demande de subvention pour reconduire les Choralies en 2015. Le conseil communautaire maintient la décision qui avait été prise, à savoir que les Choralies se tiendraient désormais une année sur deux, et rappelle qu'un contrat territorial, financé à hauteur de 10 000 € par la CCALL reste mobilisable pour proposer des activités artistiques dans les classes.

Commission Tourisme. 4 délégués sont désignés pour siéger avec voix consultative au conseil d'administration de l'Office de Tourisme d'Ornans : le président de la CCALL, le président de la commission Tourisme, un conseiller municipal de Cléron et un conseiller municipal de Nans sous Sainte-Anne.

Projet d'aménagement de la source du Lison : le permis de construire du bâtiment d'accueil devrait être délivré très prochainement, le changement de système de traitement des eaux ayant été validé.

Commission Finance. Le conseil communautaire autorise le président à contracter une ligne de crédit de 150000 € maximum au taux Euribor +1,93 % avec le Crédit Agricole. Cette ligne de trésorerie doit permettre de faire face très ponctuellement à des difficultés de trésorerie en attendant le versement de subventions.

Le conseil communautaire autorise le président à contracter un emprunt de 271000 € au taux fixe de 3,09 % sur 20 ans avec le Crédit Agricole pour financer les opérations en cours (intégration d'Amathay. Maison musicale...)

L'opération Aire de camping car à Nans sous Sainte-Anne est terminée. Le coût de l'opération pour la CCALL après récupération de la TVA sera de près de 20000 €.

Commission Environnement. Le conseil communautaire valide le passage de 40 % à 90 % de la fiche de poste de Sébastien RENARD. Le surcoût engendré par cette augmentation du temps de travail sera pour une bonne partie compensée par les recettes engendrées par l'augmentation des contrôles SPANC facturés et par les missions d'entretien courant de la chaufferie et de gestion du gymnase qui étaient auparavant confiées à des prestataires externes.

Une consultation a été lancée pour le marché de collecte des ordures ménagères et recyclables. La question de la périodicité de collecte n'ayant pas encore été tranchée (à ce jour la CCALL a reçu 619 réponses, soit un tiers des usagers, avec 28 % de réponses défavorables à la collecte bihebdomadaire), la collecte toutes les 2 semaines a été mise en option dans la consultation, ce qui permettra d'estimer précisément au vu des résultats de la consultation le gain qui peut-être espéré du changement de rythme.

Commission Bâtiments. Le chantier de la maison de santé accuse un léger retard (15 jours) et devrait être terminé en novembre.

Le chantier de l'école de musique intercommunale (Fertans) a plus de 2 mois de retard. Le président a négocié un délai pour les subventions qui étaient liées à l'achèvement des travaux au 31 décembre.

Le conseil communautaire valide l'installation d'un système d'ouverture/fermeture électrique du gymnase avec des badges qui seront remis aux associations utilisatrices. Ce système d'un coût de 6900 € dispensera de la présence d'un gardien lors de chaque utilisation du gymnase. La personne chargée de la surveillance du gymnase fera juste un état des lieux chaque matin. Le conseil communautaire valide également la pose d'un point d'eau supplémentaire pour avoir de l'eau fraîche, pour un coût de 285 €.

Le conseil communautaire valide la pose d'un bardage bois au préau de la halte garderie en remplacement de la bâche abîmée (prise en charge à 80 % du cout des travaux par la CAF).

Centre Intercommunal d'Action Sociale. Le conseil communautaire valide la prise en charge à hauteur de 15 € pour aider l'installation de matériel dans le cadre de service aux personnes dépendantes (la location mensuelle est généralement prise en charge par les régimes de sécurité sociale, mais il reste un petit coût d'installation qui peut être un frein à l'utilisation de ces dispositifs)

Le conseil communautaire fixe à 300 € le montant maximum de l'avance remboursable qui peut-être faite aux personnes dans le besoin.

Le conseil communautaire renouvelle les subventions qui sont faites au niveau intercommunal : MARPA (5000 €) et ADMR (1500 €)

Réunion Internet PackSurfWifi – 25 septembre 2014 (Serge Monnet, Hubert Juste)

Suite à l'annonce faite aux communes par Orange d'arrêter son offre PackSurfWifi, une réunion avec un responsable régional d'Orange et les maires concernés a été organisée par la CCALL.

Les élus ont rappelé au représentant d'Orange leur désapprobation et combien ils trouvaient cavalière la décision unilatérale d'Orange d'arrêter un dispositif financé il y a 7 ans par 250000 euros de fond des collectivités publiques (dont environ 70000 par la CCALL). Le représentant d'Orange a indiqué que cette décision ne dépendait pas de lui, qu'elle avait été prise parce que les équipes techniques estiment qu'elles ne seront bientôt plus en mesure de maintenir ce dispositif car le fabriquant a arrêté la construction des matériels utilisés.

Les élus souhaitent que le dispositif PackSurfWifi soit maintenus au moins jusqu'à ce qu'une nouvelle solution puisse être mise en place (notamment l'installation des sous-répartiteurs prévus dans quelques unes des communes concernées par le Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit) et demandent de faire remonter ces positions à la direction d'Orange.

Le représentant répond que le PackSurfWifi sera maintenu au plus tard jusque fin 2015 !

En ce qui concerne Amondans, où il y a en plus un problème de multiplexage des lignes (ce qui empêche de recevoir l'ADSL sur des lignes normalement éligibles), le maire va envoyer un courrier à la direction régionale d'Orange après avoir recensé les personnes qui souhaiteraient avoir l'Adsl mais ne peuvent en bénéficier pour l'instant afin de demander une amélioration de notre réseau (ce qui passe par la pose de câbles téléphoniques supplémentaires entre Fertans et Amondans)

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Travaux de rénovation de la grande rue et rue Louise Pommery

L'entreprise Bonnefoy a refait la portion de chaussée enfoncée au niveau de la rue Choulet, et a comblé les joints de caniveaux avec du sable fin. D'autre part les câbles téléphoniques qui traversaient la place ont été enfouis. La réception des travaux a été effectuée le vendredi 3 octobre.

Concessions au cimetière

Suite à la décision prise lors du dernier conseil municipal, les emplacements pour les nouvelles concessions ont été délimités et numérotés. Un plan des emplacements libres pour les nouvelles concessions a été établi (le plan doit être complété avec les caveaux existants). Le plan a été envoyé aux familles qui avaient fait des demandes de nouvelles concessions.

Situation financière

Le solde de trésorerie est actuellement de 167 735,40 €. Ceci permet de régler sans problème la facture de 95 275,98 euros correspondant au solde du chantier des travaux Grande Rue, avant que les subventions liées à ces travaux soient versées. Le Maire présente une situation des comptes au 15 septembre qui montre que les dépenses et recettes votées au budget primitif sont respectées.

Bâtiments communaux

Suite aux visites des bâtiments communaux, divers devis ont été demandés pour l'entretien des toitures de l'église

(repiquage des tuiles et faîtières, traitement de la charpente attaquée par des insectes xylophages) et du garage du logement de l'école (remplacement des chéneaux abîmés).

Toit de l'église

La commune a reçu un devis de l'entreprise Decreuse de 4394,52 € pour le repiquage des tuiles, la réfection des joints de faîtières et le remplacement des lattes cassées et un devis de l'entreprise Martinenghi de 2647,32 € pour le seul repiquage des tuiles et réfection des joints de faîtières. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de confier les travaux de réfection du toit de l'église à l'entreprise Decreuse qui propose le devis le moins cher sur la partie repiquage et propose en plus de remplacer les lattes abîmées.

Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

Traitement de la charpente de l'église

La commune a reçu un devis de l'entreprise Martinenghi de 5083,50 € TTC pour le traitement par injection de 275 mètres linéaire de charpente (parties en sapin). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de programmer ces travaux sur l'année 2015 et de chercher d'autres prestataires afin de pouvoir comparer différentes offres.

Logements de l'école

La commune a reçu un devis de l'entreprise Decreuse de 775,55 € et un devis de l'entreprise Martinenghi de 2250 € pour le remplacement des chéneaux abîmés du garage de l'école. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de confier les travaux de remplacement des chéneaux abîmés de l'école à l'entreprise Decreuse.

Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

BUDGET - DÉCISIONS MODIFICATIVES

Il avait été prévu au budget primitif de contracter un emprunt de 60 000 € pour financer les travaux de la Grande rue, mais il n'avait pas été prévu que ce soit un remboursement trimestriel. Le Conseil Municipal ayant opté pour une offre de prêt du Crédit Mutuel avec échéances trimestrielles, il faut ouvrir les crédits correspondants pour permettre au comptable de payer les 2 premières échéances (capital et intérêts) qui tombent en 2014 :

Compte **1641** (Dépenses d'investissement - remboursement du capital) : **4800 €**

Compte **021** (Recettes d'investissement - Virement de la section de fonctionnement) : **4800 €**

Compte **023** (Dépenses de fonctionnement - Virement à la section d'investissement) : **4800 €**

Compte **66111** (Dépenses de fonctionnement – Remboursement des intérêts d'emprunts) : **450 €**

Le conseil municipal décide en outre d'ouvrir des crédits supplémentaires de 2000 € pour permettre d'engager dès cette année les travaux de rénovation du toit de l'église :

Compte **61522** (Dépenses de fonctionnement – Entretien des bâtiments) : **2000 €**

Tous ces crédits supplémentaires seront pris sur l'excédent de fonctionnement disponible.

Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

VENTE DE BOIS

Le Conseil Municipal décide de fixer à 7 euros le prix du stère de bois.

Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

Vente par soumission :

Le Conseil Municipal décide d'attribuer le lot de 4 stères de bois non fendu coupé vers le logement de l'école à Robert LAMY au prix de 7,40 € le stère (une seule offre reçue)

Le Conseil Municipal décide d'attribuer le lot de bois coupé vers le réservoir d'eau à Jean-Yves PERSONNENI au prix de 25 € le stère (une seule offre reçue)

Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLÉGATIONS – INDEMNITÉ DES ÉLUS

Eut égard au travail effectué par André WINNINGER, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de donner à ce dernier la délégation des bâtiments communaux et de lui attribuer une indemnité d'élu de 4 % (soit 136 € par mois). Afin de ne pas modifier les crédits qui avaient été ouverts pour les indemnités des élus, cette nouvelle indemnité sera financée en diminuant le taux d'indemnité des adjoints (-1%) et du maire (-2 %)

A compter du 1^{er} novembre 2014, la nouvelle répartition des indemnités des élus sera donc :

- Serge MONNET (Maire) : 12 %
- Hubert JUSTE (1^{er} Adjoint) : 4 %
- Robert LAMY (2^{ème} Adjoint) : 5 %
- André WIININGER (Responsable des bâtiments communaux) : 4 %

Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

Le maire prendra les arrêtés nécessaires à la délégation.

MOTION DE SOUTIEN À L'AMF

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter la motion de soutien à l'Association des Maires de France contre la baisse des dotations de l'État.

QUESTIONS DIVERSES

Indemnités du Comptable du trésor

Suite à la demande de M. Alain-Patrick PIERRE de prendre une nouvelle délibération relative à l'attribution de l'indemnité de conseil au comptable du trésor, le Conseil Municipal décide :

- de ne pas attribuer d'indemnité de conseil (0 %)
- de ne pas attribuer d'indemnité de confection des documents budgétaires (0 €)

Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

Déneigement.

L'EARL de travaux forestier NICOLET à Malans a communiqué une offre pour le déneigement de la commune d'Amondans au prix de 180 € HT la passe. Cela représente une augmentation de près de 40 % du prix qui avait été accepté en 2012 (130 € HT). Le Conseil Municipal décide de chercher d'autres prestataires potentiels avant de se prononcer.

Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

Employé communal

Le maire de Nans Sous Sainte-Anne a informé la commune que si nous le souhaitons, il sera possible l'année prochaine d'augmenter le temps de mise à disposition de Vincent Bourgeois qui sera probablement libéré de ses heures travaillées au Syndicat Forestier.

Prochain conseil municipal

Le prochain conseil municipal se tiendra le vendredi 7 novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.